

Notre commune, Territoire de la Bienveillance

Feuille de route Municipales 2026 — en 2 saisons et 5 étapes

Ce document s'adresse aux listes électorales pour les Municipales 2026.



Nous proposons que les élections municipales 2026 soient l'occasion de **mettre la bienveillance au cœur de la vie locale**.

Voici une feuille de route, en 5 étapes, pour transformer cet élan citoyen en actions concrètes.

Phase 1 : Pendant la pré-campagne et la période électorale (octobre 2025 - mars 2026)

Cette période est celle de l'engagement, de la prise de conscience et de la co-construction avec les citoyens.

Etape 1 : Octobre - Novembre 2025 : Sensibiliser et semer

Objectif : faire émerger la bienveillance comme enjeu individuel et collectif à l'échelle de la commune.

- Les candidats de la liste s'approprient les concepts de "bienveillance en archipels" (Bienveillance, Ecologie de la relation, Territoire de la Bienveillance, Archipel de la Bienveillance).
- La liste s'empare du sujet, sans pour autant affirmer qu'elle serait la seule légitime à pouvoir l'investir. Elle fait mouvement avec les autres listes municipales en France qui se saisissent aussi de cette initiative et vont contribuer au réseau d'archipels de la Bienveillance.

- Elle s’empare de la question invitation « [Notre commune, Territoire de la Bienveillance ?](#) »
- Elle intègre dans sa communication la bienveillance, possiblement sous la houlette des mascottes Béa et Bee
- Elle organise des rencontres publiques, des cercles de parole, des ateliers de sensibilisation.
- Elle réalise un autodiagnostic, ouvert aux habitants, pour cartographier les forces et faiblesses de la bienveillance sur son territoire, et le partage en transparence, y compris sur les forces qui seraient à mettre au crédit d’autres listes.
- Elle rédige, en interne, une première version d'un manifeste citoyen pour faire de la commune un Territoire de la Bienveillance. Cette version servira de base de la co-construction avec les habitants.
- Elle s’engage à une campagne non-agressive et respectueuse des autres listes et candidats, sans pour autant renoncer à son droit (et son devoir de bienveillance) d’exprimer des désaccords et à dénoncer le cas échéant des pratiques malveillantes.
- Elle n’attend pas d’être élue pour investir la bienveillance au sein de la liste et avec les habitants. Elle met en place une “veille bienveillante” sur les réseaux sociaux et dans l’espace public, pour repérer les signaux faibles de malveillance et y répondre avec régulation afin de ne pas être prise en défaut et voir la bienveillance assimilée à de l’affichage.

Etape 2 : Décembre 2025 - Janvier 2026 : La co-construction

Objectif : faire de la bienveillance un levier pour la contribution des habitants à une refondation des relations entre la commune et ses habitants.

- La liste lance des "pirogues" (ateliers, consultations en ligne, rencontres) pour échanger avec les habitants et les acteurs locaux (associations, entreprises).
- L'objectif est d'enrichir le manifeste citoyen avec les idées et les contributions des habitants.
- Envisager que le manifeste puisse être porté par plusieurs listes voire toutes les listes de la commune.

Etape 3 : Février - Mars 2026 : L’engagement dans un ou des écrits

Objectif : faire de la bienveillance un levier de mobilisation électorale citoyenne.

- Le manifeste est finalisé et proposé à la co-signature des habitants, symbolisant un engagement mutuel.
- La liste crée des supports pédagogiques pour les habitants : feuille de route, charte, boussole
- Elle valorise les initiatives locales déjà bienveillantes (cartographie, portraits, récits).

- Le programme municipal est rédigé, en intégrant les propositions co-construites et en montrant comment l'équipe, si elle est élue, rendra la bienveillance concrète.

Phase 2 : Après les élections (à partir de mars 2026)

Cette phase est celle de la mise en œuvre de l'engagement et de la gouvernance bienveillante.

Etape 4 : Printemps 2026 : L'installation

Objectif : poser la première pierre.

- La nouvelle équipe municipale met en place une "cellule de bienveillance" ou un élu référent pour le projet "Notre commune, Territoire de la Bienveillance". Cette cellule peut être pensée comme un lieu de respiration autant que de pilotage — un espace où les tensions peuvent être accueillies et régulées, en attendant la création éventuelle d'un espace plus construit.
- Les élus s'engagent à être formés aux outils de la bienveillance relationnelle (en y intégrant les employés municipaux) et à mettre en place les premières actions de co-construction prévues dans le programme.

Etape 5 : Été 2026 et au-delà : Le développement et l'essaimage

Objectif : transformer l'élan électoral en démarche municipale concrète.

- La commune rejoint officiellement l'initiative "Bienveillance en archipels" en s'inscrivant sur la carte collaborative et en invitant les acteurs collectifs du territoire de la commune à les rejoindre pour constituer un archipel.
- La gouvernance devient un processus continu d'écoute, de co-construction et d'évaluation, où le lien et le soin sont au cœur de l'action publique.
- Les dispositifs portant la bienveillance évoqués dans le manifeste citoyen et dans les autres écrits d'engagement de la liste sont mis progressivement en route.
- La commune partage ses retours d'expérience et ses projets avec les autres "îles" de l'archipel et avec les autres archipels.
- Elle organise un suivi participatif : un comité citoyen qui veille à la mise en œuvre du manifeste ou à l'actualisation des actions. Un rituel annuel permet de célébrer les avancées en matière de bienveillance au sein de l'archipel constitué sur le territoire de la commune.
- Si la liste n'est pas représentée dans le conseil municipal ou pas en mesure de peser, elle peut continuer à faire vivre la dynamique par les collectifs citoyens et associatifs (cafés, projets locaux, veille citoyenne).

En résumé :

- Phase 1 – Octobre 2025 à mars 2026
 - Étape 1 : Semer (oct.-nov.) → appropriation des concepts, sensibilisation, autodiagnostic.
 - Étape 2 : Construire (déc.-janv.) → ateliers et pirogues de co-construction avec habitants et acteurs.
 - Étape 3 : S’engager (fév.-mars) → manifeste citoyen finalisé, co-signature, intégration dans le programme.
- Phase 2 – Après mars 2026
 - Étape 4 : Installer (printemps) → cellule de bienveillance, formation des élus et agents, premières actions.
 - Étape 5 : Développer et essaimer (été et au-delà) → archipélisation, suivi participatif, partage d’expériences.